



Nombre de membres :

En Exercice : 19

Présents : 10

Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

Présents : M. Louis SALA, Christine RUIZ, Eliane BERDAGUER, Matthias ALZEARI, Jérôme POURSAT, Jonathan PARON, Magali RIBES, Abraham MEDJADJ, Cathy PERARNAUD, Dorian VILLARD.

Absents excusés : Sébastien SANCHEZ, Robert RAMIO, Christelle BOULAY, Aurélie SAUCH, Laetitia HAVRAN, Laetitia SI DJILANI, Mickael MAROLLEAU, Myriam DARDENNE, Camille LEPRINCE.

Procurations : Christelle BOULAY à Louis SALA ; Sébastien SANCHEZ à Christine RUIZ ; Robert RAMIO à Abraham MEDJADJ ; Aurélie SAUCH à Magali RIBES ; Mickael MAROLLEAU à Matthias ALZEARI ; Myriam DARDENNE à Cathy PERARNAUD ; Camille LEPRINCE à Dorian VILLARD

Secrétaire de séance : Matthias ALZEARI.

Date de la convocation : 17 juin 2024.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance 03 juin 2024.

Délibération N° 2024/032

OBJET : Pépinière départementale - commande de plants

Monsieur le maire propose à l'assemblée de solliciter le concours de la pépinière départementale qui peut fournir des plants d'arbres et d'essences arbustives destinés à l'embellissement des espaces verts publics de la commune.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- APPROUVE la commande de plants auprès de la pépinière départementale.
- DIT que la liste des plants sera annexée à la présente délibération.

Délibération N° 2024/033

OBJET : Convention d'assistance juridique - élaboration étude d'impact adhésion ACVI

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N° 2024/002 en date du 08 avril 2024, le conseil municipal a approuvé le retrait de la commune de Montescot de la Communauté de Communes Sud Roussillon (CCSR) et demande d'adhésion à la Communauté de Commune Albères Côte Vermeille Illibéris (ACVI) dans le cadre de la procédure dérogatoire.

Il indique que cette procédure nécessite la réalisation d'une étude d'impact afin d'analyser les conséquences de cette décision, elle permettra d'évaluer les impacts positifs et négatifs sur les intercommunalités concernées.

Afin de réaliser ce document, Monsieur le maire propose de se faire accompagner par un avocat en droit public et plus particulièrement compétent en matière d'intercommunalité.

Il demande au conseil municipal de signer la convention d'assistance juridique et de représentation en justice qui lui a été proposé par la SELARL VPNG basée à Montpellier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité - 4 contre (Dorian Villard, Camille Leprince, Cathy Pérarnaud, Myriam Dardenne) - 0 abstention - 13 pour.

- APPROUVE la convention d'assistance juridique et de représentation en justice établie par la SELARL VPNG basée à Montpellier.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération N° 2024/034

OBJET : Etude de faisabilité - accompagnement à la création d'un centre de santé pour les communes de Montescot et Ortaffa

Monsieur le maire expose que les communes de Montescot et Ortaffa font face à un besoin croissant en matière d'accès aux soins de santé. La densité médicale est faible, et les habitants rencontrent des difficultés pour trouver des professionnels de santé disponibles et proches de leur domicile.

La création d'un centre de santé multi-professionnel permettrait de répondre à ce besoin en offrant un accès plus facile et plus rapide aux soins pour les habitants des deux communes.

Il indique que plusieurs réunions de travail se sont tenues afin de murir ce projet, notamment avec la Fabrique des Centres de Santé (FabCDS) qui propose aux deux communes un accompagnement complet pour la création du centre de santé, comprenant :

- L'étude de faisabilité
- Le développement et déploiement du centre de santé

Cette mission est proposée par FabCDS pour un montant 18 032 € dont le règlement sera partagé par moitié par chaque commune.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs et de la proposition d'accompagnement, décide, à l'unanimité :

D'approver la proposition d'accompagnement à la création d'un centre de santé pour les communes de Montescot et Ortaffa.
De confier la réalisation de l'étude de faisabilité et l'accompagnement au développement et au déploiement du projet à FabCDS.
De dégager un budget de 9 016 € euros pour financer l'accompagnement.

Délibération N° 2024/035

OBJET : Décision modificative - réfection toiture école maternelle.

Monsieur le Maire expose qu'il est urgent de réaliser des travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'école maternelle.
Il convient de procéder à un virement de crédit pour pouvoir financer ces travaux.
Il demande au conseil municipal de se prononcer.

REFECTION TOITURE ECOLE MATERNELLE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2131-269 : CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-270 : ECOLE MATERNELLE	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE décision modificative proposée par Monsieur le Maire.

Délibération N° 2024/036

OBJET : Décision modificative - renouvellement matériel téléphonie - mairie.

Monsieur le Maire expose qu'il devient nécessaire de renouveler le standard et les appareils de téléphonie au sein de la mairie.
Il convient de procéder à un virement de crédit pour pouvoir financer ces travaux.
Il demande au conseil municipal de se prononcer.

REPLACEMENT TELEPHONIE MAIRIE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2131-269 : CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-213 : EQUIPEMET INFORMATIQUE MAIRIE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE décision modificative proposée par Monsieur le Maire.

Délibération N° 2024/037

OBJET : Schéma directeur des eaux pluviales

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite répondre à l'appel à projet du département édition 2024 « des sols perméables pour nos villes et nos villages ».

Il indique que la recevabilité de tout projet est conditionnée à l'engagement des conseils municipaux à réaliser un schéma directeur des eaux pluviales à court /moyen terme.

Aussi, il demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer des consultations pour la réalisation de cette étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

S'engage à réaliser le schéma directeur des eaux pluviales,

Demande à Monsieur le Maire de lancer les consultations des bureaux d'études compétents en la matière.

Séance levée à 19 heures 09.

Fait à Montescot, le 24 juin 2024.



Le Maire,
Louis SALA.